L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 16 AOUT 1883.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ,
De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Maranaoas, Tampico, Tuxpas, Veracruz et sous les ports de l'Ile de Cuba, Matanzas, Saint-Domingue, Porte-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du fléau aux ports voisins, plusieurs comtés et villages de notre ressort sont tous les jours communications de toutes les heures avec ledits ports infectés, exposant ainsi à une contagion nombreuse, ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de contrée infectée sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine de Mississippi; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1855, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane le dit Bureau lance la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comtés avoisinant les ports Mariouhka, Ma'am rou, Tampico, Tuxpas, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels se a dite ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de lesdits ports seront détenus dix jours, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'île aux Vaisseaux, à un endroit qui comme de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine nommées par notre Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils seront la plus rapprochée, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les lieux et inspectées le temps voulu pour qu'ils soit fait une inspection conforme à lois réglements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation et prêts d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'elle s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane sure recours aux moyens les plus sommaires dont l'arment les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 juil—26 29 aout 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF
Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une session du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue sa la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Sud de Mexique, et tels autres ports qui pourraient le devenir et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés tant qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, JN. SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantaineire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai . . . et de plus j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés de veiller à ce que rigoureusement cette proclamation et le Bureau de Santé soit requis d'en faire rigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,
S. D. MCENERY.
OSCAR ARNOTO, sous secrétaire d'Etat.

27juil—

Wheeler & Wilson
Silent No 8.
La machine le meilleur marché à acheter
PARCE QUE C'EST
Le plus facile à comprendre,
Le plus facile à diriger,
Celle qui fonctionne le mieux,
Le plus durable,
—AUSSI—
Elle fait le travail le plus perfectionné.
A vendre Comptant ou à des conditions faciles.
WHEELER & WILSON M'F'G Co
103 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Demandez des listes de prix.
11 mai—3mDMaJ

1845. 1848
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N 0
J'invite toutes les personnes qui veulent profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaqué, services de tables complets, couverts à l'argent, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants hôtels et cafés, le tout garanti 12 ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.
Comme par le passé je m'occupera de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.
Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.
Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.
Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix exceptionnels réduits.
1 fév—6ds—DMaJ

Portable Electric Lighter
100,000 billets à $5 chacun.
Des coupons à cinquièmes proportionnellement.
PRIX $5.00.
Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons des résidences, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, le meilleur marché, le plus pratique, produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, en donnant toutes les indications nécessaires. Il peut aussi allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumières et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO. 22 Water Street, Boston. Le certificat ci-après est tiré des lois de Massachusetts en décembre 1882.
"Un "Portable Electric Lighter" pour $5 se rend aisément de toutes parts par le "Portable Electric Light Co. 22 Water Street Boston." C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons, résidences, des bureaux, etc. — Hampden Venerian, New York, 18 décembre 1882
23 ul—3 m. DMJ. D.

MARDI, 11 Septembre 1883,
TIRAGE, CLASSE I,
A la Nouvelle-Orléans,
GROS LOT
$75.000
Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.
LA L.S.L.
"Nous déclarons, par ces présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."
COMMISSAIRES.
La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir au aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.
Son existence et ses privilèges ont été renouvelés et maintenus, à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
C'est la seule Loterie qui ait jamais été sanctionnée au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.
Les lois ne sont jamais réduite ni les paiements ajournés.
LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.
MAGNIFIQUE OCCASION
— DE —
Faire Fortune!
GROS LOT
$75.000
A la Nouvelle-Orléans,
MARDI, 11 Septembre 1883,
TIRAGE, CLASSE I,
Billets à $5 chacun.
Coupons à cinquièmes proportionnellement.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement en donnant son adresse en plein. Adresser les lettres enregistrées à la
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.,
Et faire les mandats sur la poste (money order) payables à la même banque.
Lettres ordinaires par la malle ou par Express, à
M. A. DAUPHIN, Président.
New Orleans, La.

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883.

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directoire-Général des Villes syndiquées, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de ses assertions que la fraude prête à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Wasson, directeur	$1,266,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	463,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank, Ad. Baldwin, Président	88,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, R. L. Carrière, Président	57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier	37,600
Payé à la Banque du Peuple, Ed. Toby, Caissier	18,150
Payé à la Mechanics' National Bank, Jos. Michel, Caissier	8,700
Total payé comme gros lots	$2,253,650
Payé en sommes au-dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans nos lois	2,627,410
Total payé par tous	$4,881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tou es nos transactions, et ne le cédar, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte. et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

GROS LOT, $75.000

Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.

LA L.S.L.

"Nous déclarons, par ces présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. F. Early

COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.

Son existence et ses privilèges ont été renouvelés et maintenus, à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

C'est la seule Loterie qui ait jamais été sanctionnée au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.

Les lois ne sont jamais réduite ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances
LIVERPOOL
and LONDON and GLOBE
Bureaux, coin des rues Gr vier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. P. SCHNEIDER, président.
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'argent de la sécurité aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,497,800 24
Passif	2,679,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résidant.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résidant.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résidant.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
1Sev—1m—v.a

Compagnie d'Assurances Union Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS,
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires" en 1869.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de dépenses depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président.
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président.
CHAS. E. RICE.....Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Hewlett,
W. G. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Santell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marmont,	Barry L. Flash,
Lucien Désréy,	A. H. Howard,
Charles H. Nelson	Sigmund Kahn,
Reuben G. Beach,	N. D. Wallace,
John Calder,	E. P. W. Sachsen,
W. G. Conger,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	Jos. E. Rosefield,
C. E. Lyman.	O. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
Oui 1882—1an v.a

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans)
RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL.....$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883):

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie	$62,169 52	
Sur des risques de mer	6,299 53	
Sur des risques de rivière	5,586 27	
Primes totales	$74,345 32	
Primes payées		
Sur des risques d'incendie	$3,070 31	
Sur des risques de mer	3,419 36	
Sur des risques de rivière	355 93	
	$6,845 60	
Escomptes et commissions	9,686 64	
Réassurances et primes remboursées	4,961 60	$21,494 04
Surplus		$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT MCGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants du taux du tarif. Ses plus réelles affaires sont comptant neuf, et en outre partage entre TOUS ses assurés à la fin de chaque année fiscale, 50 cent

ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds capital.

La charte permet aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il ne soit élevé à $300,000; et ils peut aussi être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre ces avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds capital sont complètes et gardées sont intactes.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés, est la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$ 80,526 16	
Primes sur les risques de rivières	33,445 86	
Primes sur les mers	47,672 67	
	$161,644 69	
Non terminée le 30 avril 1882	28,917 51	
	$190,862 20	
Moins primes non échues, le 30 avril 1883	25,000 00	
Primes gagnées de l'année	$165,862 20	
Reçu pour intérêt, loyer, etc	19,898 72	
Gains totaux de l'année	$185,760 92	
A déduire—		
Pertes sur les incendies	$22,451 50	
Pertes sur les rivières	7,749 70	
Pertes sur les mers	32,101 92	
	$62,303 12	
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 19	
Taxes, Bureau des Réassurers, etc.	17,991 27	
Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc	19,489 85	
		137,574 43
Profits nets		$48,186 49

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en caisse	33,470 98
Prêts garantis par hypothèques en nantissement	198,997 45
Billets à recevoir	13,646 79
Immeubles	177,185 99
Primes en cours de perception	27,686 15
Actions, Bons, etc	95,714 20
Meubles et installations de bureau	5,138 45
	$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.
JOHN HENDERSON, Président.
THOS F. BRAGG Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.
WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les nouveaux dont les noms suivent ont été dégagés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jno. H. Hanna,
Thos. Smith,	F. J. Gasquet,
W. J. Castell,	M. E. Garvey,
Jno T. Gibbons,	Geo. McCloskey,
Wm Hart,	Amadée Couturié,
E. Gauche,	Richard Herrick,
	Edw. Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.
21 juin—1 mois—DimMaJ

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès on d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Augereau T. D. d' — Fontan Baptiste
Augereau Yve — Ferry Jules
Augereau J. M. — Garlepied M
Aisdin Cécile B — Labigand Louis S
Audiffret Jean Baptiste — Le Maréchal Charles
Bernard les époux — Lemanon Jean Gabriel
Blanc Joseph — Lampe les époux
Brunner Georges — Lamanon Jean
Bénon Jean — Lancart Clodomir
Beame Leslie — Lopin Damiens
Bourre Yve — Lostrade Jean
Bazque Pierre — Malleville Jules
Cartalin Michel — Morin Charles G
Chauvin Jean Marie — Millot Pauline
Capdeville Charles — Plantat Jeanne Marie
Charles Pierre — Menty Eugène A
Demander F — Meane
Dusse Jean — Tulgue Louis Baptiste
Destagne Jos Eugène — Thérmin Yve
Dusse Bernard — Turnier Henr.
Dupuy Charles — Vallat François X
Dauty François — Vergnole les époux
Engster les époux — Verrot les époux
Rossdé Gabriel

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.
La Nlle-Orléans, le 1er août 1883.

Mme BONONI, rage-femme, et sa fille pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne recommandé pour toutes les maladies de femmes et comme rage-femme. Elle possède une guérison assurée pour toutes les maladies, telle que douleur à la matrice, douleurs difficile des enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix très rapportés seulement. Visible à toute heure. Exorgant en 5 ans depuis 25 ans. elle ce recommande sur p 16 déc - 1 bd

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, 12 rue Carondelet.
Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:		
Sur les risques de incendie	$133,297 02	
Sur les risques de rivières	13,057 5	
Sur les risques de mers	17,657 72	
		$164,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les cancellations	3,691 69	30,092 78
Primes nettes		$134,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	73,865 27	
Sur les risques de rivières	7,982 45	
Réassurances	7,385 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,882 83	
Rafaction (Rebate)	27,572 79	
Bureau des réassureurs	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,820 50	$148,677 93
		$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes		$29 401 09
		$ 4,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées	10,480 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1882	5,000 00	
Cinq pour cent dû, maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant	$17,183 95
Primes en voie de perception	18,933 06
Actions et bonques et autres valeurs au pair	37,692 76
Effets immobiliers	39,992 49
Billets garantis par nantissements	16,397 88
Billets garantis par hypothèques	17,042 45
Billets à recevoir à courte échéance	9,355 09
Meubles de bureau et installation	2,370 25
	$158,967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.
A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable à la Banque des Citoyens.
Conformément à cette résolution, il est ordonné à ceux des Actionnaires qui ont reçu le premier dividende de CINQ POUR CENT, payable le 15 juin 1883, de prélever sur le dividende présent DIX POUR CENT par an sur le fonds capital de la Compagnie.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST.	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUENSKOLE,
B. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	J. HABES,
THEO. L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. AUES,	GEO. ELLIS,
C. TRUMPY,	J. H. MENGE,
P. THORMAHLEN,	FERD. GOLDSMITH,
P. E. ARRAZIN,	A. IQUES,
PETER BLAISE,	E. CAMPIGLIO
	N. SEIBEL.

13 ulm—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, ses primes non échues de l'année précédente y comprises:		
Risques de feu	$248,848 79	
Risques de mers	22,022 70	
Risques sur les rivières	22,912 63	
Total des primes	$293,784 12	
Moins les primes non échues	75,281 00	
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,503 12	
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$56,527 62	
Sur risques maritimes	13,201 25	
Sur risques de rivières	4,495 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant:

Immeubles	$44,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres valeurs	61,333 78
Billets garantis par hypothèques et nantissement	149,230 00
Billets à recevoir	61,098 55
Prime in course of collection	36,450 00
Stock of Valleite Dry Dock Co	11,362 50
Net of Orleans Water Works Co	19,600 00
Louisiana Consols	15,426 25
City Taxes	2,000 00
Judgment on mortgage notes	4,335 00
Cash on hand	82,579 62
	$508,234 4

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans City and New Orleans, }
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT, on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR.	CHAS. LAFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

13juin—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
(Southern Insurance Company of New Orleans.)
Bureau, 31 rue du Camp,
Entre Commune et Gravier.
CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER.....Président
H. GALLY.....Vice Président
SCOTT MCGEHEE.....Secrétai

DIRECTEUR:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gildère,	G. F. Harrison,
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Shropen
M. Schwabacher,	J. A. Duffilo,
J. A. Lafaye,	J. H. Maupe,
John T. Moore, jr,	P. A. Villermé
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunn
R. L. Forstall,	W. G. Evans,
Joseph David	I. Hernsheim'
J. A. S. Vaughn,	E. Beirne,
L. Lassenagne,	Henry Lehman
	Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas de peine pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des assurés de la Compagnie, ou un grand revenu qui, attendu que la moitié double profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes actuelles après.
20 nov—6m D

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS.
No 104 CANAL STREET.
TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with its charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year		
On Fire risks	$248,848 79	
On River risks	22,912 63	
On Ocean risks	22,022 70	
Total premiums	$293,784 12	
Less unearned premiums	75,281 00	
Net earned premiums 31st May, 1883	$218,503 12	
Losses paid—		
On fire risks	$56,527 62	
On marine risks	13,201 25	
On river risks	4,495 50	
Taxes and expenses, less interests	26,164 16	
Reinsurances and return premiums	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	$44,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres valeurs	61,333 78
Billets garantis par hypothèques et nantissement	149,230 00
Billets à recevoir	61,098 55
Prime in course of collection	36,450 00
Stock of Valleite Dry Dock Co	11,362 50
Net of Orleans Water Works Co	19,600 00
Louisiana Consols	15,426 25
City taxes	2,000 00
Judgment on mortgage notes	4,335 00
Cash on hand	82,579 62
	$508,234 4

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans City and New Orleans, }
Sworn to and subscribed before me this 11th day of June, 1883
JAMES FAHEY, Notary Public.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR.	CHAS. LAFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

13juin—

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 11 aout 1883.

Beck H M	Joad
Bilogrosse Sal	James Ed
Butler N	Jackson J
Blanchard W & Co	Johnson M
Banks J C	Johnson P
Brown R	Kinland Clarat
Bonaglio Angelo	Lebarde M
Caronna Guis	Lindsey M
Comella Sa vatore	McFarland F P
Connolly W	Mohison J
Gomez Mic	Menzie Hugh
Collins W	Myers J
Collins C	Moche Eug
Ch'chering E R	Mazare Wm
Dentre Chas	Orchard Chas
Doff D	Power Ed
Davis M	Patterson Muller & Co
Daniel Z H	Rolleo Jos pour Mrs J
Drummond J	Lamano
Gerna W J	Reino P
Gorsse Alp	Russel P
Quesnels Julie	Richardson F
Rows J	Stefan I
Holtzwat J	Simon P
Mole D	Sven Julius
Harrison J	Tarantine Gui
Hunessey J	Taylor S
Jones I. Mrs	Williams J
Jackson P	

W. B. MERCHANT
Maître de Poste

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIF.

Philippe Bouron vs Paul Lasalle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 9109. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Escau St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sous les droits de passage, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le troisième district et de cette ville, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, treize, quatorze, quinze, vingt-huit, vingt-neuf et trente du carré d'est numéro cent quatre vingt seize, borné par les rues Dauphine, Andry, Royale et Egmain, d'après un plan de J. A. D Hemtcourt, député-voyer, daté du 16 mars 1872, et annexé à un acte passé au bureau de Eusèbe Bonny, notaire, le 29 avril 1872; lesquels terrains mesurent, au pied américain, comme suit:

Les terrains numéro un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun vingt-six pieds onze pouces et c